Indiquez vos réponses sur votre questionnaire officiel 2011 recensement et PAS dans ce guide d'aide linguistique.

zensus 2011
Wissen, was morgen zählt

Enquête post-censitaire sur l'évaluation de la qualité des résultats du recensement

Date de référence: 9 mai 2011

Objectif de l'enquête

Afin de pouvoir évaluer statistiquement la qualité et la fiabilité de l'ensemble des caractéristiques recueillies en date du 9 mai 2011 dans l'enquête réalisée auprès des ménages en vertu de l'art. 7 de la loi allemande relative au recensement 2011, la présente enquête doit permettre de vérifier de façon aléatoire les données recueillies.

online

Vous pouvez également remplir le questionnaire sur internet.
Tout est prêt pour vous sur **www.zensus2011.de.**

Votre numéro de questionnaire: Votre code d'activation:

Chaque membre du ménage doit remplir un questionnaire.
Vous pouvez prendre connaissance des informations légales dans le document joint qui fait partie intégrante de ce questionnaire.

Merci beaucoup pour votre collaboration.

Veuillez procéder comme suit:

1. Répondez aux questions dans l'ordre.
2. En l'absence d'indication contraire, veuillez ne cocher qu'une seule réponse par question.

   Oui ..... [X] Non ..... [ ]
3. Veuillez écrire les chiffres justifiés à droite.

   Nombre de personnes ..... [3]
4. Veuillez écrire les textes en capitales d'imprimerie.

   Prénom(s): H E I N Z - J Ö R G

   Nom: G R O ß M A Y E R
5. Si vous devez corriger une réponse, effectuez la correction de manière bien visible.

   Oui ..... [X] Non ..... [ ]

Données personnelles

1 Prénom(s):

Nom:

Nom de jeune fille: (le cas échéant)

2 Rue, Numéro:

Code postal, ville:

3 Quel est votre sexe? Masculin ..... [ ] Féminin ..... [ ]

4 Quelle est votre date de naissance? Jour / Mois / Année

EXEMPLE

Guide d'aide linguistique FRANÇAIS

Indiquez vos réponses sur votre questionnaire officiel 2011 recensement et PAS dans ce guide d'aide linguistique.

Suite: données personnelles

5 Quelle(s) est(sont) votre(vos) nationalité(s)?
Il est possible d'en citer plusieurs.

Nationalité allemande ..... /

Nationalité d'un autre pays membre de l'UE ..... /

Nationalité d'un pays non membre de l'UE ..... /

Apatride ..... /

Indéfinie ..... /

6 Quelle est votre situation de famille?

Célibataire ..... /

Marié(e) ..... /

Divorcé(e) ..... /

Veuf/veuve ..... /

Partenariat de vie déclaré (partenaires homosexuels) ..... /

Partenariat de vie déclaré (partenaires homosexuels) résilié ..... /

Concubin déclaré / concubine déclarée (homosexuel/le) décédé(e) ..... /

Données concernant les conditions de logement

7 Combien de personnes au total vivent dans votre logement?

Nombre de personnes (vous y compris) ..... / /

8 Habitez-vous dans un autre logement en Allemagne?

Oui ..... /

Non ..... / ▶ Fin de l'enquête.

9 Résidence principale

ℹ Veuillez répondre à une seule des deux questions suivantes en fonction de votre situation de famille.

Pour les personnes mariées ou en partenariat de vie déclaré (partenaires homosexuels), ne vivant pas constamment séparées:

Ce logement est-il celui qui est principalement utilisé par la famille?

Oui ..... /

Non ..... /

Pour toutes les autres personnes:

Ce logement est-il celui qui est principalement utilisé?

Oui ..... /

Non ..... /

EXEMPLE

Enquête post-censitaire sur l'évaluation de la qualité des résultats du recensement

Informations conformément à l'art. 17 de la loi allemande relative à la statistique fédérale

Objectif, forme et volume de l'enquête, bases légales

L'enquête permettant d'évaluer la qualité des résultats du recensement (enquête post-censitaire) sert à mesurer la fiabilité des résultats de l'enquête par échantillon auprès des ménages et à améliorer la qualité des résultats des prochains recensements. Les résultats mêmes du recensement ne se trouveront pas modifiés du fait de l'enquête post-censitaire.

En vertu de l'art 17, al. 2 de la loi allemande relative au recensement 2011, l'enquête par échantillon sera réalisée auprès de 5 % au moins et de 10 % au plus des adresses déjà sélectionnées pour l'échantillon de ménages en vertu de l'art. 7, al. 3 de la loi allemande relative au recensement 2011.

La date de référence de l'enquête est le 9 mai 2011.

L'enquête est effectuée en vertu de la loi allemande relative au recensement 2011 (ZensG 2011) du 8 juillet 2009 (JO de la République fédérale d'Allemagne (BGBl.) I, p. 1781) en relation avec la loi allemande relative à la statistique fédérale (BStatG) du 22 janvier 1987 (BGBl. I, p. 462, 565), modifiée en dernier lieu par l'art. 3 de la loi allemande du 7 septembre 2007 (BGBl. I, p. 2246).

Les données à recueillir se trouvent sous l'art. 7, al. 4 de la loi allemande relative au recensement 2011.

Il y a obligation de fournir les renseignements nécessaires à l'enquête.

L'obligation de renseignement résulte de l'art. 18, al. 3 de la loi allemande relative au recensement 2011 en relation avec l'art. 15, al. 1 de la loi allemande relative à la statistique fédérale. Toutes les personnes majeures ou toutes les personnes mineures ayant fondé leur propre ménage sont tenues à cette obligation, à la fois pour elles et pour tous les membres mineurs du ménage habitant aux adresses concernées.

Si des membres majeurs du ménage ne peuvent pas fournir eux-mêmes les renseignements les concernant, tout autre membre du ménage tenu à l'obligation de renseignement doit les communiquer à leur place. L'obligation de renseignement concernant les personnes mineures ou ne pouvant pas elles-mêmes donner les renseignements ne porte que sur les données connues de la personne tenue à cette obligation.

En vertu de l'art. 15, al. 6 de la loi allemande relative à la statistique fédérale, toute opposition (Widerspruch) et action en contestation (Anfechtungsklage) intentées contre l'invitation à communique des renseignements n'ont aucun effet suspensif.

Confidentialité statistique

En vertu de l'art. 16 de la loi allemande relative à la statistique fédérale, les données recueillies sont confidentielles.

Droits et obligations des enquêteurs, forme de la délivrance des informations

Pour les enquêtes, il est fait appel à des enquêteurs.

Les renseignements peuvent être communiqués aux enquêteurs oralement, par écrit ou électroniquement. En cas de délivrance écrite de renseignements, les questionnaires remplis doivent être remis à l'enquêteur soit tels quels, soit dans une enveloppe fermée ou remis ou envoyés au service d'enquête dans les délais fixés par la loi. En cas de délivrance électronique de renseignements, les personnes tenues à l'obligation de renseignement doivent utiliser la procédure mise à leur disposition.

Les enquêteurs doivent justifier de leur identité et sont particulièrement tenus à l'obligation de confidentialité. Il leur est interdit d'utiliser les informations portées à leur connaissance au cours de leur activité pour d'autres procédures ou à d'autres fins. Ils sont également tenus à cette obligation au terme de leur activité d'enquêteur.

Caractéristiques auxiliaires, séparation et suppression,numéro de classement

Les nom de famille, noms précédents et prénoms, jour de naissance (le jour sans le mois ni l'année) ainsi que l'adresse des personnes tenues à l'obligation de renseignement sont des caractéristiques auxiliaires qui ne servent qu'à la réalisation technique de l'enquête. Elles seront séparées le plus tôt possible des caractéristiques de l'enquête, conservées à part et supprimées sitôt que les autorités statistiques auront terminé l'examen des caractéristiques de l'enquête et des caractéristiques auxiliaires quant à leur logique et leur intégralité,au plus tard dans les quatre années suivant le 9 mai 2011.

Les supports d'enquête seront détruits au terme du traitement des données du recensement, au plus tard dans les quatre années suivant le 9 mai 2011.

La lecture des codes barres imprimés sur les questionnaires sert au traitement électronique des données.

Le code barre imprimé en haut à droite représente le numéro du questionnaire. Le numéro du questionnaire contient une série de chiffres attribuée librement qui permet d'affecter le questionnaire à la personne concernée. Il contient en outre un numéro de contrôle. Il ne comporte cependant aucune information sur la personne concernée.

Le code d'activation est une série de chiffres attribuée librement qui, avec le numéro de questionnaire, sert à l'identification de la personne tenue à l'obligation de renseignement en cas de participation à l'enquête en ligne.

Le code barre imprimé en bas du questionnaire représente le code du document qui se trouve directement au-dessus (série de 38 chiffres). Il s'agit d'un numéro de classement qui sert exclusivement à l'organisation de l'enquête et du traitement des données recueillies. Il comprend le numéro de questionnaire, l'information signalant qu'il s'agit d'un questionnaire destiné à l'évaluation de la qualité des résultats du recensement portant sur la date de référence du 9 mai 2011 avec indication du Land compétent.

EXAMPLE